

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
D_2025_2_6

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Objet : Signature de la charte "Charente 2030" avec le Département de la Charente

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 18 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 13 Février 2025

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY Jocelyne, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRaison Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Absent(s) : Monsieur LAMACHE Christophe

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une charte environnementale avec le Département de la Charente. Il donne lecture de la note explicative.

Face à l'urgence climatique et à la crise de la biodiversité, le Département de la Charente souhaite orienter son action vers une réduction de la vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique d'une part et vers la réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement d'autre part. Il veille également à ce que ses politiques s'inscrivent en faveur d'une meilleure prise en compte de l'équité sociale.

Dans cette perspective, les collectivités territoriales sont en première ligne ; par les projets qu'elles mènent, elles créent le cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. Aussi, peuvent-elles constituer des partenaires majeurs dont l'action entre en cohérence voire en résonance avec la mise en oeuvre des politiques départementales.

Ainsi l'objet de la présente charte est-il de définir les points sur lesquels les signataires s'accordent au préalable à l'octroi d'une subvention de la part du Département.

La présente charte formalise donc l'attention que porte le Département à la qualité des projets qu'il soutient au regard des enjeux de réduction de la vulnérabilité des territoires et de réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Elle permet ainsi aux collectivités qui sollicitent l'aide du Département de positionner leurs projets selon leurs ambitions propres au regard des objectifs précités selon deux niveaux :

Niveau de cohérence : les projets y contribuent à minima, les prennent en compte et ne vont pas à leur encontre ; Niveau de résonance : les projets s'illustrent par leur qualité, leur ambition et de ce fait, ils renforcent l'efficacité de la politique départementale.

L'implication départementale s'établit en fonction du niveau auquel le projet se place : cohérence ou résonance. Pour l'aider à mesurer le rapport du projet avec les enjeux précités, le Département a défini une grille de lecture (cf. annexe). Le Département rappelle aux collectivités, que pour les aider à renforcer la qualité des projets en question en faveur de ce double objectif, elles bénéficient de l'appui des services départementaux, de l'Agence Technique Départementale, du CAUE de la Charente et de Charente Eaux.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire de signer la Charte "Charente 2030".

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 18/02/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot